

Résolution présentée par la délégation de la

Guinée Equatoriale

Thème Développement durable

Concerne Les vestiges monétaires coloniaux

L'Assemblée Générale,

Observant la prépondérance culturelle, économique et politique des pays colonisateurs sur les membres de la Communauté Financière Africaine,

Regrettant les chaînes qui entravent au développement des pays concernés et les contraignent à rester indéfiniment sous la tutelle économique des pays colonisateurs, à l'image de la centralisation des réserves en France et de l'indexation du franc CFA à l'euro qui péjorent fortement l'économie africaine et qui contribuent à faciliter le drainage des ressources en métropole comme initialement prévu lors de la création du franc des colonies françaises en 1945,

Encourageant les pays à se défaire des liens coloniaux économiques qui les oppressent, les asservissent et les placent indéfiniment sous le joug des colonisateurs,

Remarquant les bénéfices de monnaies dépourvues de liens de dépendance coloniaux, qui permettraient aux agriculteurs, aux commerçants et aux entreprises locales de pleinement disposer des ressources et des capitaux dont ils ont besoin afin de s'émanciper et développer leurs activités sociales, économiques et environnementales afin de permettre à l'Afrique de finalement s'affranchir de ses colonisateurs,

Décide la dissolution des vestiges coloniaux monétaires par le biais de nouvelles monnaies nationales ou continentales.

Le texte français fait foi